

Ambroisie



Présentation Conseil municipal du 9 sept 2022

L'ambroisie est une plante invasive dont le pollen est particulièrement allergisant. Auvergne-Rhône-Alpes est la région la plus touchée de France par cette infestation et par la diffusion de ces pollens.

L'impact de ces pollens est en pleine augmentation.

L'ARS a démontré, dans les zones fortement infestées, un doublement du pourcentage de personnes allergiques à l'ambroisie (10 %) au cours des 10 dernières années.

Le coût des impacts sanitaires de cette allergie (consultations, médicaments, arrêts de travail, désensibilisation...) sur la région Auvergne-Rhône-Alpes est estimé pour l'année 2016, à 40.6 millions d'euros pour 600 000 personnes potentiellement touchées

L'ARS organise la lutte contre cette plante allergisante en impliquant l'ensemble des acteurs du territoire pour une action de terrain efficace, via les priorités suivantes :

- améliorer les compétences permettant de connaître et reconnaître la plante,
- mobiliser les acteurs de la lutte : un réseau de référents de terrain,
- développer des outils de gestion de la plante,
- mieux connaître ses effets sur la santé,
- mesurer et cartographier les quantités de pollen

Les pollens d'ambrosie, se déplacent facilement par le vent, et présentent un fort potentiel allergisant. Ils sont émis par la plante de début août jusqu'au mois d'octobre.

Symptômes : rhinite, écoulement nasal, trachéite, toux, conjonctivite et quelques fois urticaire ou eczéma. Cette réaction peut conduire à un processus inflammatoire chronique allant jusqu'à l'apparition et l'aggravation de l'asthme. Ces symptômes sont d'autant plus importants que la quantité de pollens dans l'air est forte.

Comme suite à l'AP n°2019 - 039 relatif à la lutte contre les espèces d'Ambroisie dans le département de la Loire, les communes doivent :

- désigner un élu référent et un technicien :
- communiquer et inciter les citoyens à signaler les plants d'ambroisie via le site : <https://signalement-ambroisie.atlasante.fr/apropos>
- Rappeler l'obligation de destructions des foyers

Que faire en cas de découverte d'ambroisie ?

Sur ma propriété : **je l'arrache**

Hors de ma propriété, sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants : **je l'arrache**

Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup : **je signale** la zone infestée par un des moyens suivants :

- Onglet [signalement](#)
<https://signalement-ambroisie.atlasante.fr/apropos>
- Application mobile Signalement Ambroisie
- Mail : contact@signalement-ambroisie.fr
- Téléphone : [0 972 376 888](tel:0972376888)

Plateforme signalement ambroisie

Tout le monde peut l'utiliser (particulier, collectivité, référent, etc...)
Depuis 2017, il y a entre 8 et 11000 signalements/an



BILAN Signalements 2019-2020-2021 en France



+ Ajouter un signalement

☰ Légende

Ambroisie

- à valider
- validé détruit
- validé non détruit
- déjà signalé
- signalement erroné

Archives

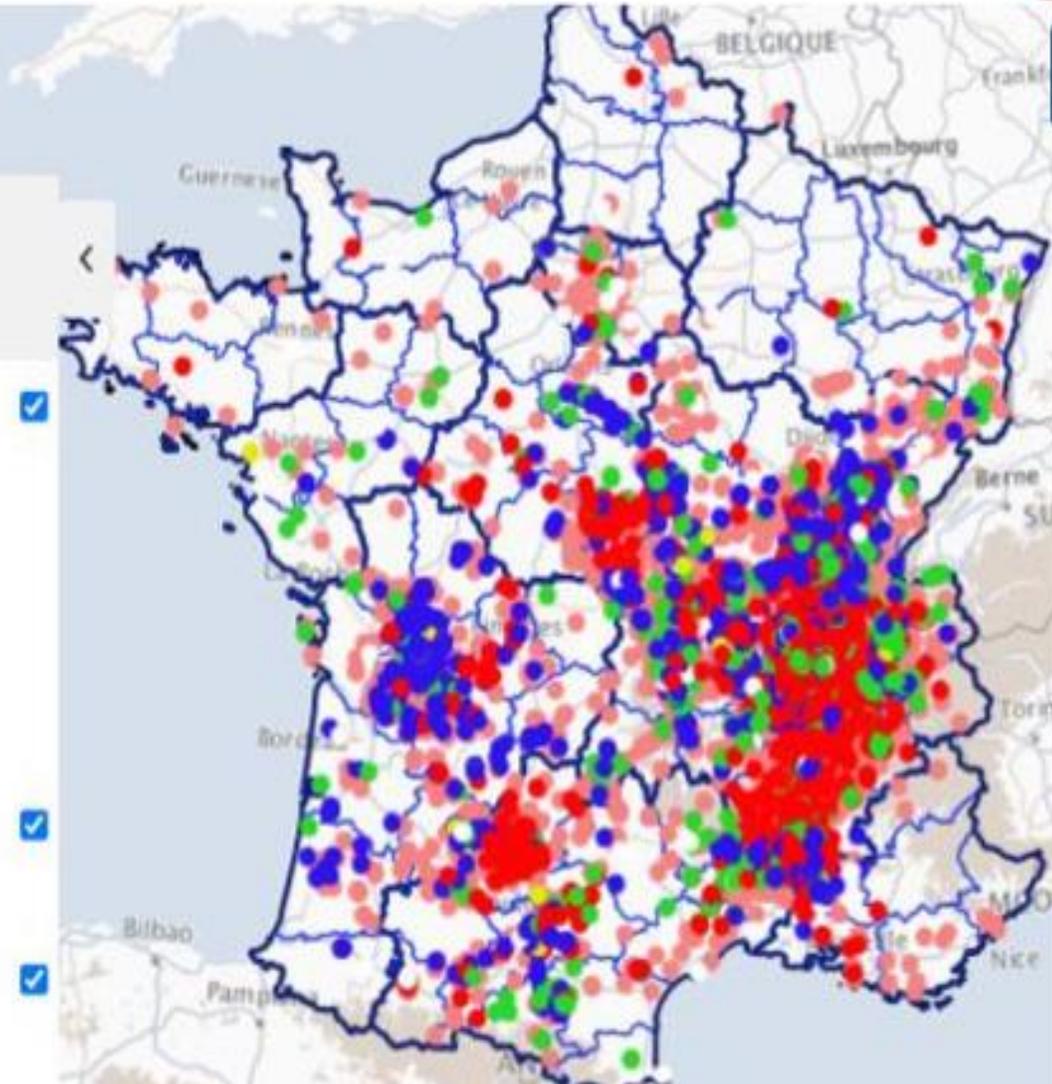
2020

● Signalements Ambroisie 2020

2019

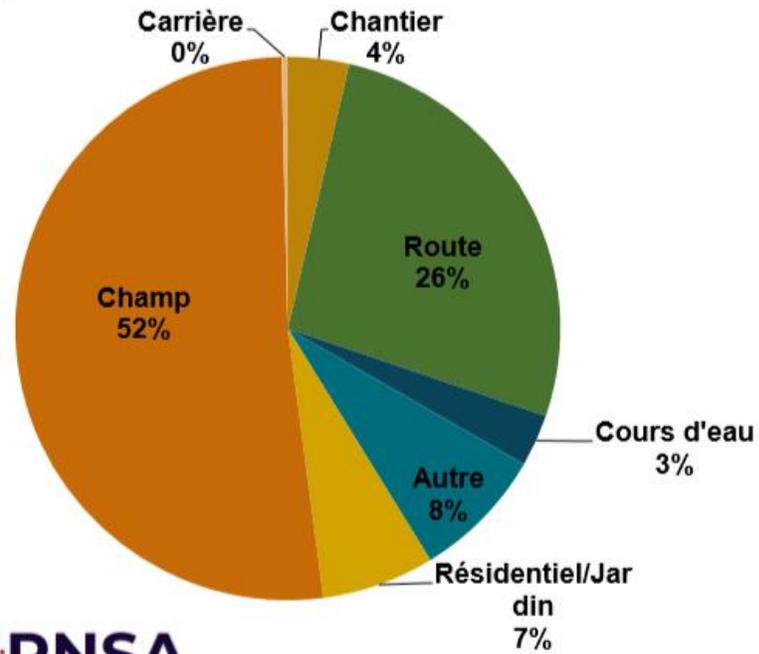
● Signalements Ambroisie 2019

Adresse et contours administratifs



Plus de $\frac{3}{4}$ sur la région Auvergne Rhône Alpes

Les types de milieux des signalements 2021



Comment reconnaître l'ambrosie ?



Armoise commune



Ambrosie à feuilles d'armoise



Tanaisie commune



Grande camomille



Armoise commune



Ambrosie à feuilles d'armoise



Ambrosie à feuilles d'armoise



Persil sauvage



Chénopode blanc



Verveine officinale



Ambrosie à feuilles d'armoïse



Cosmos sulfureus



Ambrosie à feuilles d'armoise



Armoise commune + Ambroisie à feuilles d'armoise



Ambrosie à feuilles d'armoise
du Rio !